



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E7841

VALABLE JUSQU'AU 22/11/2026

ÉDITÉ LE

23/09/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/1977

Forme juridique : SARL

Capital : DEPUIS LE 10/02/2000
7 622

Raison sociale : BOUVIALA

13 BIS RUE LOUIS BLANC
12100 MILLAU

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC MILLAU B311798011 311 798 011

Siret : 311 798 011 00020

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 8300579-001-

Assurance Responsabilité Travaux :

SMABTP 304885U1247000 / 001 383153/0

Assurance Responsabilité Civile :

SMABTP 304885U1247000 / 001 383153/0

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/04/2026

Téléphone : 05 65 60 34 00

Portable : 06 85 24 30 28

Fax :

Site Internet : sarlbouviala12.fr/

E-mail : sarlbouviala@orange.fr

Responsabilité légale :

FAVIER HERVE GÉRANT(E) NON ASSOCIÉ(E)

Effectif moyen : 6

Tranche de classification : EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5133	Installation de chauffe-eau thermodynamique	08/09/2026
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	14/11/2024
5221	Installation d'appareil de chauffage bois indépendant : poêle et insert	19/10/2023
5222 PROB	Installation de chauffage avec chaudière bois en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m²	13/01/2026
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	08/09/2026

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Chaudière bois	13/01/2026
o Poêle ou insert bois	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.